

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION
DES FINANCES
DEPARTEMENTALES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° 279573

Objet : Comptes administratifs 2020 des instructions M52, M4, M43 : détermination et affectation des résultats

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale :

- le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et des différents budgets annexes ;
- le bilan des acquisitions et cessions immobilières ;
- les actions de formation des élus ;
- le rapport financier pour 2020 qui figure en annexe.

Il retrace les réalisations en dépenses et en recettes et renseigne sur l'état des reports, les résultats de clôture et l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets du Département relevant de différentes instructions comptables.

Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires, divers tableaux retraçant la détermination des résultats et l'affectation du résultat vous sont présentés.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A – BUDGETS RELEVANT DE L'INSTRUCTION M52 DES DEPARTEMENTS

1 – BUDGET PRINCIPAL

Les écritures passées sur le Budget Principal au cours de l'exercice 2020 ont généré un résultat global cumulé de 138 736 033,46 € dont :

- un résultat de fonctionnement de **+ 187 815 541,74 €**
- un résultat d'investissement de **- 49 079 508,28 €**

Le tableau suivant permet de connaître avec précision les résultats comptables 2020 du Budget Principal.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	159 121 042,50	-30 051 571,71	129 069 470,79
Recettes de l'exercice	1 592 365 324,52	330 870 639,07	1 923 235 963,59
Dépenses de l'exercice	1 563 670 825,28	349 898 575,64	1 913 569 400,92
Résultats de l'année	28 694 499,24	-19 027 936,57	9 666 562,67
Résultats bruts	187 815 541,74	-49 079 508,28	138 736 033,46
Affectation aux résultats	-77 700 538,28	77 700 538,28	0,00
Reports de dépenses d'investissement		32 874 393,67	32 874 393,67
Reports de recettes d'investissement		71 002 363,67	71 002 363,67
Résultats nets à reprendre	110 115 003,46	66 749 000,00	176 864 003,46

2 – BUDGET RESTAURATION

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 0,00 € :

- un résultat de fonctionnement de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 0,00 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	860 465,92	0,00	860 465,92
Dépenses de l'exercice	860 465,92	0,00	860 465,92
Résultats de l'année	0,00	0,00	0,00
Résultats bruts	0,00	0,00	0,00
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		0,00	0,00
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets à reprendre	0,00	0,00	0,00

3 – BUDGET CITE ROGUET

L'exécution sur 2020 du budget de la Cité Roguet fait apparaître un solde de 509 159,42 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 875 280,71 €
- un résultat d'investissement de - 366 121,29 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	647 997,40	0,00	647 997,40
Recettes de l'exercice	1 950 382,24	4 289 484,82	6 239 867,06
Dépenses de l'exercice	1 723 098,93	4 655 606,11	6 378 705,04
Résultats de l'année	227 283,31	-366 121,29	-138 837,98
Résultats bruts	875 280,71	-366 121,29	509 159,42
Affectation aux résultats	-366 807,01	366 807,01	0,00
Reports de dépenses d'investissement		685,72	685,72
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets à reprendre	508 473,70	0,00	508 473,70

4 – BUDGET PARC TECHNIQUE

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 3 728 620,52 € dont :

- un résultat de fonctionnement de - 1 005 956,25 €
- un résultat d'investissement de + 4 734 576,77 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	-1 641 452,66	3 297 520,96	1 656 068,30
Recettes de l'exercice	19 119 522,92	3 727 518,87	22 847 041,79
Dépenses de l'exercice	18 484 026,51	2 290 463,06	20 774 489,57
Résultats de l'année	635 496,41	1 437 055,81	2 072 552,22
Résultats bruts	-1 005 956,25	4 734 576,77	3 728 620,52
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		4 621 454,33	4 621 454,33
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets	-1 005 956,25	113 122,44	-892 833,81

5 – BUDGET LABORATOIRE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 144 666,84 dont :

- un résultat de fonctionnement de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 144 666,84 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	103 244,69	103 244,69
Recettes de l'exercice	415 101,01	64 203,48	479 304,49
Dépenses de l'exercice	415 101,01	22 781,33	437 882,34
Résultats de l'année	0,00	41 422,15	41 422,15
Résultats bruts	0,00	144 666,84	144 666,84
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		19 126,41	19 126,41
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets	0,00	125 540,43	125 540,43

B – BUDGETS REGIS PAR L'INSTRUCTION M4 DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

1 – BUDGET PEPINIERES

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 48 941,97€ dont :

- un résultat d'exploitation de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 48 941,97 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	70 998,98	70 998,98
Recettes de l'exercice	438 260,65	26 124,46	464 385,11
Dépenses de l'exercice	438 260,65	48 181,47	486 442,12
Résultats de l'année	0,00	-22 057,01	-22 057,01
Résultats bruts	0,00	48 941,97	48 941,97
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		0,00	0,00
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets à reprendre	0,00	48 941,97	48 941,97

Ce budget annexe a été clôturé au 31 décembre 2020, son résultat est à reprendre au budget principal lors de la DM1/2021.

2– BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL EVA 31

Il ressort du tableau ci-dessous un résultat global de 10 194 707,99 € dont :

- un résultat d'exploitation de 7 764 330,79 €
- un résultat d'investissement de 2 430 377,20 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	9 395 258,86	3 222 776,72	12 618 035,58
Recettes de l'exercice	10 978 973,35	1 118 484,89	12 097 458,24
Dépenses de l'exercice	12 609 901,42	1 910 884,41	14 520 785,83
Résultats de l'année	-1 630 928,07	-792 399,52	-2 423 327,59
Résultats bruts	7 764 330,79	2 430 377,20	10 194 707,99
Affectation aux résultats	0,00	0,00	0,00
Reports de dépenses d'investissement		430 572,21	430 572,21
Reports de recettes d'investissement		0,00	0,00
Résultats nets à reprendre	7 764 330,79	1 999 804,99	9 764 135,78

C – BUDGET REGI PAR L'INSTRUCTION M43 DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE TRANSPORT DE PERSONNES

BUDGET DES TRANSPORTS INTERURBAINS

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 308 910,34 € dont :

- un résultat d'exploitation de 4 380 598,16 €
- un résultat d'investissement de - 4 071 687,82 €

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur	0,00	2 989 070,07	2 989 070,07
Recettes de l'exercice	28 690 349,65	29 775,00	28 720 124,65
Dépenses de l'exercice	24 309 751,49	7 090 532,89	31 400 284,38
Résultats de l'année	4 380 598,16	-7 060 757,89	-2 680 159,73
Résultats bruts	4 380 598,16	-4 071 687,82	308 910,34
Affectation aux résultats	-4 380 598,16	4 380 598,16	0,00
Reports de dépenses d'investissement		308 910,34	308 910,34
Reports de recettes d'investissement		0,00	
Résultats nets à reprendre	0,00	0,00	0,00

II – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES

L'article 3213-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cadre de l'approbation du compte administratif, les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, c'est-à-dire sur les acquisitions et cessions d'immeubles bâtis ou non bâtis et sur la constitution de droits réels immobiliers.

Les 31 acquisitions immobilières ont, en 2020, reflété les engagements pris par notre collectivité dans le cadre des programmations annuelles ou pluriannuelles et indispensables à la réalisation de projets départementaux dans des domaines aussi variés que la voirie, l'éducation et l'action sociale.

Les 21 cessions immobilières concernent pour l'essentiel, la vente de délaissés de voirie et s'inscrivent dans une gestion maîtrisée et optimale des biens départementaux.

Les 52 actes administratifs portant création de droits ont été majoritairement établis par les agents de notre collectivité.

Les opérations de voirie importantes en ce qui concerne leur impact sur l'environnement ou la situation financière ainsi que celles rencontrant l'opposition d'un ou plusieurs propriétaires, ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, les opérations plus modestes étant traitées à l'amiable.

Le montant des transactions est établi par référence au marché des transactions locales et momentanées, portant sur des biens comparables en quantité et en qualité. Pour toutes les acquisitions ayant dépassé 180.000 € ainsi que pour toutes les cessions, l'avis de France Domaine a été demandé.

Dans le cas particulier des expropriations par voie d'utilité publique, et à défaut d'accord amiable, le montant de la transaction est fixé par M. le Juge de l'Expropriation.

Les négociations menées en 2020 ont cependant permis de réaliser 2 acquisitions à un euro.

1) Acquisitions concernant la voirie

25 acquisitions amiables d'un montant total de 457 667 € ont été réalisées :

- 19 acquisitions onéreuses auprès de personnes privées,
- 5 acquisitions à 1 € auprès de personnes publiques,
- 1 acquisition onéreuse auprès d'une communauté de commune.

2) Cessions concernant la voirie

17 cessions ont été réalisées en 2020

Il s'agit de cessions de parcelles constituant des dépendances du Domaine Routier au profit de tiers et de personnes publiques, et qui ne présentent plus d'intérêt pour la voirie départementale.

- 3 au profit d'une commune,
- 5 au profit d'une Communauté d'agglomération,
- 1 au profit de l'Etat,
- 8 au profit de particuliers ou de sociétés.

Le total des recettes encaissées pour 2020 s'élève à 131 226 €.

3) Acquisitions et cessions constitutions de servitudes liées au patrimoine autre que routier

a) 4 acquisitions pour les besoins des Collèges :

Pour l'année 2020, il a été procédé à l'acquisition de trois parcelles auprès des Communes de BEAUZELLE, SEYSSES et TOULOUSE au prix de 1 € chacune, en vue de l'implantation des collèges neufs.

Une parcelle a été acquise auprès de personnes privées pour un prix de 800 000 € en vue de l'extension du collège Rosa Park sur la Commune de TOULOUSE.

Le montant des acquisitions s'élève à 800 003 €.

b) 1 acquisition pour les besoins de la Direction des routes

- 1 ensemble immobilier bâti a été acquis pour un montant de 300 000 € auprès de la SPIE Batignolles à VILLEMUR-SUR-TARN dans le cadre du stockage des pièces du pont de MIREPOIX nécessaire à l'instruction judiciaire sur les causes de l'effondrement du pont.

c) 1 acquisition pour les besoins de la DGD Développement et attractivité des territoires

- 1 ensemble immobilier bâti a été acquis pour un montant de 150 000 € auprès d'une personne privée sur la commune de MONTMAURIN dans le cadre du développement touristique des Gorges du Save.

d) 4 Cessions :

Il s'agit, d'une part, d'une cession d'un bien bâti au prix de 260 000 € à la SCI BGNM NOTAIRES sur la commune de Blagnac, d'autre part, de la cession d'une parcelle qui ne présente plus d'intérêt pour les besoins du Département au profit de la Commune de PORTET-SUR-GARONNE et enfin, de deux rétrocessions de parkings des collèges au profit respectif des communes de LABARTHE-SUR-LÈZE et CADOURS moyennant un euro.

Le montant des cessions s'élève à 260 003 €.

f) Constitution de servitude :

6 servitudes de passage de réseaux sans incidence financière ont été consenties sur 6 parcelles départementales situées sur les communes de CUGNAUX, VENDINE, LE LHERM, MARTRES-TOLOSANE, TOULOUSE, MURET, et 3 servitudes de passage de réseaux ont été consenties pour un montant respectif de 75 €, 10 € et 75 € sur trois parcelles départementales situées sur les communes de LE FOUSSERET, TOULOUSE, LE LHERM.

4) Remaniements cadastraux

4 remaniements initiés par le Cadastre sur les communes de BORDES-DE-RIVIERES, MONTBERON, BOULOC, FONTENILLES.

Ces remaniements n'ont aucune incidence financière pour le Département.

5) affectation de parcelles au domaine public routier

De nombreuses parcelles servant d'assise foncière aux voies départementales n'ont pas été affectées au domaine public routier et relèvent toujours du domaine privé départemental.

En lien avec les services du cadastre, 109 opérations de récolement ont été engagées afin d'identifier ces parcelles.

En 2020, 480 parcelles ont été traitées au cours de cette année par les agents permettant le transfert de parcelles dans le domaine public routier ainsi qu'une mise à jour de la base cadastrale des propriétés privées du Département.

Ces opérations n'ont aucune incidence financière pour le Département.

III – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS

Conformément à l'article L 3123-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez annexé au présent rapport, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le Conseil départemental en 2020.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental